

Faits saillants du budget provincial 2022-2023 pour l'industrie optique-photonique du Québec

À consulter :

Section C : Rétablir le système de santé	1
1. Rétablir le système de santé et de services sociaux (C.5)	1
Section D: Investir en éducation et en enseignement supérieur	2
1. Soutenir la réussite et la persévérance scolaires (D.5)	2
2. Améliorer l'accès et la diplomation aux études supérieures (D.15)	2
Section E : Stimuler la croissance économique	3
1. Accroître la productivité de l'économie québécoise (E.9).....	3
2. Renforcer l'intégration en emploi des personnes immigrantes (E.33)	4
3. Appuyer le développement économique des régions (E.37)	5
Section F : Poursuivre l'action en matière d'environnement	6
1. Actualiser le Plan pour une économie verte 2030 (F.5).....	6
3. Stimuler la transition énergétique (F.13).....	6
4. Soutenir les pratiques durables (F.17).....	6

Section C : Rétablir le système de santé

1. Rétablir le système de santé et de services sociaux (C.5)

Moderniser le système de santé (C.9)

Le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 788,9 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour moderniser le système de santé. Ceci inclut l'accélération du virage vers l'infonuagique, puis le développement de nouvelles applications pertinentes pour les établissements de santé.

Section D: Investir en éducation et en enseignement supérieur

1. Soutenir la réussite et la persévérance scolaires (D.5)

Moderniser les programmes de formation professionnelle pour assurer une main-d'œuvre compétente et qualifiée (D.8)

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements de 135,2 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour moderniser les programmes afin d'assurer un plus grand bassin de main-d'œuvre compétente et qualifiée en formation professionnelle.

Au cours des prochains mois, des mesures permettant un meilleur accès à la formation professionnelle, une plus grande fluidité des parcours ainsi que la pérennité de la formule d'apprentissage accrue en milieu de travail seront envisagées afin que les compétences des diplômés en formation professionnelle soient à la fine pointe des technologies.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation adaptera son offre de formation en fonction des grandes tendances affectant le marché du travail. Ces dernières requièrent bien souvent la qualification ou la requalification des travailleurs.

Soutenir l'apprentissage par le numérique (D.8)

Le gouvernement prévoit investissements de 158,2 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour soutenir l'apprentissage par le numérique.

2. Améliorer l'accès et la diplomation aux études supérieures (D.15)

Accroître le nombre de diplômés aux études supérieures (D.22)

Le gouvernement prévoit des investissements de 634,1 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour accroître le nombre de diplômés aux études supérieures, notamment en favorisant la mobilité régionale des étudiants (238,8M\$); en soutenant la formation à distance (12,1M\$); en bonifiant les programmes de formation continue au collégial (18,8M\$); en comblant les besoins d'espace par des locations immobilières (232,5M\$); puis en soutenant la transformation numérique et améliorant le financement des ressources informationnelles (131,9M\$).

Section E : Stimuler la croissance économique

1. Accroître la productivité de l'économie québécoise (E.9)

Déployer la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027 (E.11)

Afin d'appuyer l'enrichissement collectif du Québec, le gouvernement prévoit 1,3 milliard de dollars additionnels pour la mise en place de la nouvelle Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI 2022-2027).

De plus, une enveloppe de 600 millions de dollars sera consacrée à soutenir la création et à propulser la croissance d'entreprises innovantes, soit 500 millions de dollars qui seront réservés à des fonds de capital d'investissement et 100 millions de dollars pour le Programme Impulsion PME.

En appui à l'action gouvernementale pour la recherche et l'innovation, des aides fiscales importantes sont dédiées aux entreprises, notamment : les crédits d'impôt à la recherche et au développement, les congés d'impôt pour les chercheurs et les experts étrangers, et la déduction incitative pour la commercialisation des innovations.

Renouveler la Stratégie québécoise des sciences de la vie (E.14)

Le gouvernement prévoit 110 millions de dollars additionnels sur trois ans pour la Stratégie québécoise des sciences de la vie. Cette somme servira notamment à renforcer l'écosystème des sciences de la vie; développer des infrastructures technologiques, numériques et physiques de pointe pour attirer et soutenir les entreprises du secteur; relever les défis en santé avec le concours des entreprises québécoises; puis développer les talents et le capital humain adaptés aux nouveaux besoins du secteur.

Poursuivre le virage numérique (E.22)

Afin de poursuivre le virage numérique, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 450,7 millions de dollars pour poursuivre l'Offensive de transformation numérique; compléter la couverture mobile des zones habitées et des axes routiers du Québec; accélérer le rythme de la transformation numérique de l'État; lancer un nouveau programme de rehaussement de la cybersécurité; puis actualiser l'offre de services numériques pour assurer l'équité fiscale.

Stimuler l'investissement en nouvelles technologies, l'entrepreneuriat et les exportations (E.27)

→ **Accélérer l'acquisition des nouvelles technologies par les entreprises**

Depuis mars 2020, le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) encourage les entreprises de tous les secteurs d'activité à acquérir de nouvelles technologies permettant la numérisation de leurs processus ainsi que la modernisation de leurs équipements. Le gouvernement annonce la prolongation de la bonification temporaire des taux du C3i pour une année, soit pour les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2024. Cette initiative procurera plus de 155 millions de dollars de liquidités additionnelles à plus de 10 000 entreprises d'ici 2026-2027.

→ **Accélérer l'acquisition des nouvelles technologies par les entreprises**

Pour appuyer l'entrepreneuriat, le gouvernement prévoit 57,5 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour la mise en place du futur plan en entrepreneuriat, afin de bien outiller les entrepreneurs et de développer les compétences entrepreneuriales et de mettre en place un environnement d'affaires propice au démarrage, à la croissance et à la pérennité des entreprises.

→ **Accroître les exportations et promouvoir les atouts du Québec**

Des investissements de 11 millions de dollars sont prévus sur trois ans afin de réussir la relance par l'augmentation des exportations et la promotion des atouts du Québec comme facteurs d'attractivité.

2. Renforcer l'intégration en emploi des personnes immigrantes (E.33)

Afin de favoriser l'intégration en emploi des personnes immigrantes, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, une somme totalisant 290,2 millions de dollars sur cinq ans pour accroître l'appui offert pour l'apprentissage du français; favoriser l'attraction des personnes immigrantes en région; puis accélérer le traitement des demandes d'immigration.

En particulier, le gouvernement prévoit 11,9 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2022-2023 pour se doter des effectifs nécessaires au traitement du nombre accru de demandes, tout en s'assurant de l'intégrité des processus.

3. Appuyer le développement économique des régions (E.37)

Investir dans les infrastructures régionales de transport terrestre (E.41)

Le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 114,2 millions de dollars afin d'investir dans des projets d'infrastructures régionales de transport terrestre.

Accélérer le développement économique dans l'ensemble du Québec (E.43)

Le gouvernement entend agir de manière concrète pour améliorer la capacité des économies régionales à contribuer à la création de richesse au Québec. Pour ce faire, il prévoit 38,8 millions de dollars sur cinq ans, entre autres pour offrir du soutien supplémentaire au développement de la filière batterie en accordant les ressources nécessaires pour réaliser les évaluations et les analyses requises pour l'obtention d'autorisations environnementales.

Encourager la production québécoise et l'achat local (E.43)

Le gouvernement prévoit 20 millions de dollars sur trois ans pour notamment : favoriser le repérage, la promotion et l'achat en ligne et de proximité des produits et services québécois; faciliter l'intégration de meilleures pratiques d'affaires en logistique; puis renforcer les chaînes d'approvisionnement du Québec.

Poursuivre l'essor du secteur bioalimentaire (E.45)

Le gouvernement prévoit 627 millions de dollars sur cinq ans pour poursuivre l'essor du secteur bioalimentaire, entre autres pour assurer la poursuite d'initiatives dans le cadre de la Politique bioalimentaire 2018-2025. Les sommes prévues permettront, entre autres : de financer des projets d'investissement en transformation alimentaire, en autonomie alimentaire et en agriculture; de maintenir l'appui aux pêches et à l'aquaculture; d'appuyer des projets de recherche et d'innovation; puis de soutenir le développement des marchés et du secteur bioalimentaire.

Encourager l'innovation dans l'industrie forestière (E.48)

Le gouvernement prévoit 75 millions de dollars additionnels afin de favoriser la croissance de la productivité des entreprises forestières par un appui à l'innovation ainsi qu'aux projets de transformation et de diversification.

Section F : Poursuivre l'action en matière d'environnement

1. Actualiser le Plan pour une économie verte 2030 (F.5)

Au cours des prochaines semaines, le gouvernement présentera le Plan de mise en œuvre 2022-2027, dont le cadre financier bénéficiera de 1 milliard de dollars de plus que le plan de mise en œuvre actuel, notamment en raison des revenus additionnels prévus provenant du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE). Sur des dépenses totalisant 7,6 milliards de dollars, une somme de 5,8 milliards de dollars est prévue pour permettre de réduire les émissions de GES dans les secteurs des transports, industriel et du bâtiment. Par ailleurs, un peu plus de 1,4 milliard de dollars seront investis dans des initiatives ayant d'autres objectifs que la réduction des émissions de GES, comme l'adaptation aux changements climatiques.

3. Stimuler la transition énergétique (F.13)

Disposant de ressources diversifiées et d'une électricité renouvelable à coût très compétitif, le Québec possède les atouts requis pour développer, sur son territoire, ces filières de la transition énergétique.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 152,4 millions de dollars pour son engagement dans la transition énergétique, donc 100 millions de dollars pour déployer la première stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies.

4. Soutenir les pratiques durables (F.17)

Le gouvernement prévoit 143,3 millions de dollars pour soutenir les pratiques durables, incluant : 29,0 millions de dollars pour bonifier le Plan d'agriculture durable 2020-2030; 27,7 millions de dollars pour réduire la pollution atmosphérique et sonore; 52,8 millions de dollars pour améliorer la gestion des eaux usées; et 18,0 millions de dollars pour encourager l'écoconception et la réduction des matières résiduelles.